

3.

Distribution de produits et services financiers

- 3.1 Avis et communiqués
 - 3.2 Réglementation
 - 3.3 Autres consultations
 - 3.4 Retraits aux registres des représentants
 - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
 - 3.6 Avis d'audiences
 - 3.7 Décisions administratives et disciplinaires
 - 3.8 Autres décisions
-

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
AKPANGNI	CARMEN	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-09-28
ASSI	CHRISTEL	PLACEMENTS CIBC INC.	2022-09-12
BEAUDOIN	LORI-ANN	PLACEMENTS CIBC INC.	2022-09-28
BEAULIEU	LISE	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE INVESTISSEMENTS INC.	2022-09-26
BÉDARD	FRANCIS JOSEPH	RBC DOMINION VALEURS MOBILIERES INC.	2022-09-23
BELLEHUMEUR	MARTIN	SERVICES D'INVESTISSEMENT QUADRUS LTEE.	2022-09-30
BOULAY	PHILIPPE	PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC.	2022-10-01
CAMPOS	KARINA ANDREA	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	2022-09-23
CARON	LINDA	SERVICES EN PLACEMENTS PEAK INC.	2022-09-30
CISTERNA	BORIS	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-09-28
COTE	ALEX	GROUPE HIGHGATE INC.	2022-09-23
CRISCIONE	GIOVANNI	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-09-29
CUSANO	CATERINA	PLACEMENTS CIBC INC.	2022-10-03
DALLAIRE-GERVAIS	PHILIPPE	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2022-09-29
DE BELLEFEUILLE	MANON	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-09-27
DESCHÊNES	JOANIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-08-25
DI BLASIO	MARIO	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-09-23
DI GENOVA	VITTORIO	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2022-09-30
DIABI	MUSTAPHA	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2022-09-30
DRITSAS	GEORGIA	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2022-05-16
DUHAIME	JUSTIN	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2022-09-30

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
DUSSAULT	SIMON	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-09-27
ESSADDAM	RAMZI	BMO LIGNE D'ACTION INC.	2022-09-16
FAUCHER	EMMY	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-09-29
FILION	ALEX	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-09-27
FORTIN	AUDREY-ANNE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-09-24
FORTIN	MARC-ALEXANDRE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-09-29
GALARNEAU	LYNE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-09-26
GATTOLA	AMY	SCOTIA CAPITAUX INC.	2022-09-27
GÉLINAS	FÉLIX	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-09-26
GERBASI	DELIA	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2022-09-26
GODARD	MARIE-EVE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-09-28
HANNA	MAHER	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2022-09-25
HAUPTMAN	CHRISTOPHER	MÉRICI SERVICES FINANCIERS INC.	2022-04-18
HENRI	PHILIPPE	TD WATERHOUSE CANADA INC.	2022-09-22
IFQIREN	ZAKARIA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-09-30
JEAN	PETERSON	PLACEMENTS CIBC INC.	2022-09-16
LECOURS	DIDIER	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-09-27
LEMASSON	LAURENT	BENEVA INC.	2022-10-03
LETELLIER	MARTINE	MÉRICI SERVICES FINANCIERS INC.	2022-03-16
LETOURNEAU-FERNANDEZ	IANICK	TD WATERHOUSE CANADA INC.	2022-09-20
LIU	TIAN JING	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-09-23
MALETTE	LUCIE	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2022-09-28
MALKOSKE	ZACHARY RYAN	BMO NESBITT BURNS INC.	2022-09-19
MARSILIO	MARIA	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2022-07-04
MAZZONE	STEFANO	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2022-09-29

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
MILLETTE	LOUIS	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-09-30
MORSELLI MACRI	JUSTIN ANTHONY	IA GESTION PRIVÉE DE PATRIMOINE	2022-09-23
NGAMAH	GEORGE MPUNGA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-09-29
NGUENE	RHODE IRENE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2022-09-29
PAQUET	GUILLAUME	VALEURS MOBILIÈRES WHITEHAVEN	2022-09-21
PATEL	SWETA	TD WATERHOUSE CANADA INC.	2022-09-19
PROULX	ALEXANDRA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-09-29
PROULX	LUCIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-09-26
SATURNE	MARIE JULINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-09-27
SILLA	ABDOUL RAZACK FARID	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-09-23
SIMEON	SUKARNA	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2022-09-26
ST-LAURENT	KATRINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-09-30
ST-PIERRE	EMILIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-09-23
TALBOT	ISABELLE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-09-23
TESSIER	SAMUEL	GROUPE HIGHGATE INC.	2022-09-23
TRÉPANIÉ	SIMON	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2022-06-06
TRUDEL	JIMMY	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-09-29
TURCOTTE	MICHEL	SERVICES EN PLACEMENTS PEAK INC.	2022-09-30
UPPIAH	LEENA	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2022-09-05
VONG	VALY	PINNACLE WEALTH BROKERS INC.	2022-09-30
WANNES	SIRINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-09-28
YASSINE	RIDA	PLACEMENTS CIBC INC.	2022-09-29
YUEN	SIU PING	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	2022-09-23

Conseillers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
LOCKHEAD	CLAUDE	PLACEMENTS AON CANADA	2022-09-30

Cabinets de services financiers**Sans mode d'exercice**

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès d'un agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
 Montréal : (514) 395-0337
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veillez-vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6a, la discipline 16a et les mentions spéciales C et E.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	C Courtage spécial
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
2a Assurance collective de personnes	
2b Régime d'assurance collective	
2c Régime de rentes collectives	
3a Assurance de dommages (Agent)	
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	

3c	Assurance de dommages des entreprises (Agent)
4a	Assurance de dommages (Courtier)
4b	Assurance de dommages des particuliers (Courtier)
4c	Assurance de dommages des entreprises (Courtier)
5a	Expertise en règlement de sinistres
5b	Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers
5c	Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises
6a	Planification financière
16a	Courtage hypothécaire

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
106629	CHAPDELAINE, GAÉTAN	1a	2022-09-28
111351	DUMONT, LOUISE	4a	2022-09-30
111970	FARLEY, MICHAEL	1a	2022-09-29
121225	LEMIRE, GÉRALD	1a	2022-10-04
122483	MALETTE, LUCIE	6a	2022-09-30
122483	MALETTE, LUCIE	1a	2022-09-30
130743	SERRAVALLE, SALVATORE	4b	2022-10-03
131141	SMITH, ANTHONY	4a	2022-09-29
131835	TAILLON, STÉPHANE	4c	2022-10-04
133558	TURPIN, STÉPHANE	16a	2022-10-04
136627	DROLET, ROLANDE	5a	2022-09-30
142373	BOIVIN, FRÉDÉRIK	1a	2022-10-03
148988	GUEROUN, YASSINE	3b	2022-09-28
152698	KOUTOULOGENIS, RUBINI	4b	2022-09-28
156452	LEBRETON, ROSA	3a	2022-10-04
158732	BUTTINO, ELVIRA	4a	2022-10-03
167378	TSHITUNDU MBUYI, CHARLES	4a	2022-09-30
167865	BEAUPRÉ-ODORICO, DEBBIE	6a	2022-09-29
167865	BEAUPRÉ-ODORICO, DEBBIE	1a	2022-09-29
171251	HENRI, PHILIPPE	6a	2022-10-03

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
173951	SAVARD, MÉLISSA	3b	2022-07-07
174304	BERGERON, JACINTHE	3a	2022-09-29
183869	DIGNARD, PHILIPPE	4a	2022-10-03
189084	MA, FENG	3b	2022-10-04
192681	ST-FORT-JANVIER, SONJA	3b	2022-09-30
193177	GAGNON, PIERRE	3b	2022-10-03
196498	TRÉPANIÉ, SIMON	6a	2022-09-28
198572	AINI, ASSIA AMINA	4a	2022-10-03
198761	LEMASSON, LAURENT	1a	2022-10-03
202687	CAVALLI, ELIZABETH	4c	2022-09-29
203112	GAGNON, JEROME	3a	2022-09-28
205572	HADDAD, RICHARD	3b	2022-10-04
207036	TANNOUS, JACQUELINE	16a	2022-09-29
210483	LÉTOURNEAU-FERNANDEZ, IANICK	6a	2022-09-28
214000	SOUNDARDJEE, REZA	2b	2022-10-03
217736	KOLODNER, BORIS	6a	2022-10-03
220144	DESGAGNÉ, MARC	5a	2022-09-28
221190	SIMARD, ERIC	1a	2022-08-15
222260	VICTOR, MARC HILAIRE	1a	2022-10-03
227367	DESLOGES, MARYLINE	1b	2022-10-03
228409	GNYP, NATHALIE	1a	2022-10-03
229446	DEMERS, JOSÉE	1b	2022-10-03
229449	CHAGNON-BOIVIN, SAMUEL	4b	2022-09-30
229789	SAVARD-LEDUC, FRANCIS	3b	2022-04-12
229963	MAMATKHANOVA, YULFIYA	1a	2022-10-03
230209	DELISLE, SARAH-ANN	3b	2022-09-29
230822	TAN, YANG	4b	2022-10-03
231479	CHARLES-ADOLPHE, LYDIA	5b	2022-09-30
231699	DEUDJUI, AMELIE	3b	2022-09-28
232790	HADARY, MOHAMMED HAROUN	1a	2022-09-30
235187	BRUNET, VALÉRIE	16a	2022-09-30
237886	DUBUC, RÉMI	16a	2022-10-03
238423	BALENDRA, PERIYASAMY	16a	2022-10-03
239679	DOUCET-BOUDREAU, GUILLAUME	5c	2022-09-28
240341	COTE, GABRIEL	3b	2022-09-28
242371	BEN AHMED, KHALED	3b	2022-10-03
242552	ZSIGA, AGNES	1b	2022-09-09

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
244650	CRÈVECOEUR-AUGUSTIN, SYLVESTER	5b	2022-10-03
245657	TARRAF, DANY	3b	2022-09-30
248561	BOUCHARD, FRANK-OLIVIER	3b	2022-10-03
249190	ADAM, RÉMI	3b	2022-09-28
249690	LAVOIE, KEVEN	3b	2022-10-04
251014	TANO, MICHAEL	4b	2022-10-03
251210	CORRIVEAU, JEANNE	1a	2022-10-03
251648	OUELLET, CHARLES-OLIVIER	3b	2022-09-28

3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'une personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
LA CORPORATION DE SERVICES DU BARREAU DU QUÉBEC	BERGER PAQUIN	MARIE-CLAUDE	2022-10-01
VALEURS MOBILIERES BANQUE LAURENTIENNE INC.	RICHARD	MICHEL	2022-09-28

Gestionnaires

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
LA CORPORATION DE SERVICES DU BARREAU DU QUÉBEC	BERGER PAQUIN	MARIE-CLAUDE	2022-10-01

3.5.2 Les cessations d'activités

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
503601	ANFOSSI TASSÉ D'AVIRRO INC.	Assurance de personnes Assurance de dommages (courtier)	2022-09-22

3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées responsables, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
FINANCIÈRE DES PROFESSIONNELS - FONDS D'INVESTISSEMENT INC.	LEBLANC	FRANCOIS	2022-09-29
GESTION DE PLACEMENTS INNOCAP INC.	FLANAGAN	ALAN	2022-09-28

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
LA CORPORATION DE SERVICES DU BARREAU DU QUÉBEC	LEVASSEUR	JEAN-FRANÇOIS	2022-10-03
UBS ASSET MANAGEMENT (CANADA) INC.	DUBE	GENEVIEVE	2022-10-03

Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
FINANCIÈRE DES PROFESSIONNELS - FONDS D'INVESTISSEMENT INC.	LEBLANC	FRANCOIS	2022-09-29
GESTION DE PLACEMENTS INNOCAP INC.	FLANAGAN	ALAN	2022-09-28
UBS ASSET MANAGEMENT (CANADA) INC.	DUBE	GENEVIEVE	2022-10-03

Gestionnaires

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
FINANCIÈRE DES PROFESSIONNELS - FONDS D'INVESTISSEMENT INC.	LEBLANC	FRANCOIS	2022-09-29
GESTION DE PLACEMENTS INNOCAP INC.	FLANAGAN	ALAN	2022-09-28
LA CORPORATION DE SERVICES DU BARREAU DU QUÉBEC	LEVASSEUR	JEAN-FRANÇOIS	2022-10-03
UBS ASSET MANAGEMENT (CANADA) INC.	DUBE	GENEVIEVE	2022-10-03

3.5.4 Les nouvelles inscriptions**Cabinets de services financiers**

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
607611	AUGUST GROUP LEGACY LIMITED	BRANDON ILL	Assurance de personnes	2022-09-28
607613	9471-7741 QUÉBEC INC.	MATHIEU GARNEAU	Assurance de dommages (courtier)	2022-09-29

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
607614	HATITAC INC.	ZHE LU	Assurance de personnes	2022-09-29

3.6 AVIS D'AUDIENCES

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – OCTOBRE 2022

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Camille Bourque 230542	CD00-1508	Me Madeleine Lemieux, Présidente M. Claude Ménard, A.V.A. M. Louis Larochelle	7 octobre 2022 à 9h30	Par visioconférence	Inexécution ou mauvaise exécution du mandat	Culpabilité
Steven Gibara 114424	CD00-1500	Me Michel Brisebois, Président M. Marc Gagnon, A.V.C., Pl. Fin. M. Robert Chamberland, A.V.A.	11, 12 et 13 octobre 2022 à 9h30	Par visioconférence	Non convenance	Culpabilité
David Veilleux 133951	CD00-1503	Me Claude Mageau, Président M. Benoit Bergeron, A.V.A., Pl. Fin. M. Pascale Gagné	12 et 13 octobre 2022 à 9h30	Par visioconférence	Défaut d'exercer ses activités avec compétence et professionnalisme Absence ABF ou analyse de besoins financiers non conforme	Arrêt des procédures
Guy Lampron 118869	CD00-1340 CD00-1347	Me Marco Gaggino, Président M. Frédérick Scheidler	17 et 18 octobre 2022 à 9h30	Par visioconférence	Avoir témoigné de la signature d'un consommateur hors de sa présence	Culpabilité

		M. Sylvain Jutras, A.V.C., Pl. Fin.			Avoir autorisé une personne à exercer dans des disciplines sans détenir de certificat Infraction pénale ou criminelle ayant un lien avec la profession	
Sylvie Lefebvre 120837	CD00-1492	Me Janine Kean, Présidente M. Stéphane Prévost, A.V.C. M. Michel Dubé, Pl. Fin.	18 et 19 octobre 2022 à 9h30	Par visioconférence	Inexécution ou mauvaise exécution du mandat	Culpabilité

3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

Aucune information.

3.7.1 Autorité

Aucune information.

3.7.2 TMF

Les décisions prononcées par le Tribunal administratif des marchés financiers (anciennement « Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières » et « Bureau de décision et de révision ») sont publiées à la section 2.1.2 du Bulletin.

3.7.3 OAR

Veillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.

3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N°: CD00-1506

DATE: Le 4 octobre 2022

LE COMITÉ :	M ^e Michel A. Brisebois	Président
	M. Patrick Warda	Membre
	M ^{me} Monique Puech	Membre

SYNDIC DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Plaignant

C.

BILL BADRAN, conseiller en sécurité financière, planificateur financier et représentant de courtier en épargne collective (certificat 212884, BDNI 3655951)

Intimé

DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 142 DU *CODE DES PROFESSIONS*, LE COMITÉ A PRONONCÉ L'ORDONNANCE SUIVANTE :

- **Ordonnance de non-divulgence, non-publication et de non-diffusion du nom et prénom des consommateurs mentionnés lors de la preuve et dans les pièces ainsi que de toute information permettant de les identifier, étant entendu que la présente ordonnance ne s'applique pas à tout échange d'information prévu à la *Loi sur l'encadrement du secteur financier* et à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*.**

CD00-1506

PAGE : 2

[1] La plainte disciplinaire déposée contre M. Bill Badran (« M. Badran ») contient le chef unique d'infraction suivant :

« Dans la région de Montréal, en novembre 2021, l'intimé n'a pas agi avec compétence et professionnalisme en accédant sans autorisation au dossier bancaire et de crédit d'un consommateur, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*¹ et 10 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières*². »

[2] M. Badran, par l'entremise de son procureur, plaide coupable à l'infraction reprochée. Ce dernier déclare qu'il y aura une recommandation commune sur sanction et que la preuve documentaire est déposée de consentement.

[3] Le comité déclare M. Badran coupable de l'infraction reprochée relativement à l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et ordonne l'arrêt conditionnel des procédures concernant l'article 10 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières*.

APERÇU DES FAITS

[4] Les faits sont admis par les parties et la preuve documentaire est déposée de consentement. Le procureur du plaignant a déposé les pièces suivantes :

- P-1 : Attestation du droit de pratique de l'intimé;
- P-2 : La plainte de l'Autorité des marchés financiers (« AMF »);
- P-3 : Un échange de courriel impliquant YG;
- P-4 : Questions à répondre par Desjardins dans le cadre de l'enquête concernant l'intimé;
- P-5 : Lettre du 22 novembre 2021, confirmant la résiliation de la

¹ RLRQ, c. D-9.2.

² RLRQ, c. D-9.2, r. 7.1.

CD00-1506

PAGE : 3

convention de représentant hypothécaire entre l'intimé et Desjardins signée le 22 avril 2021.

[5] L'intimé est un planificateur financier et représentant hypothécaire chez Desjardins, lequel effectuait une recherche de financement pour l'achat d'un condominium par deux acquéreurs, soit LP et YG. LP était sa cliente depuis plusieurs années, mais pas YG.

[6] L'intimé a présumé que LP et YG avaient besoin de financement pour l'acquisition. Cependant, il a appris ultimement que seulement LP avait besoin d'une hypothèque. L'intimé avait obtenu l'autorisation de LP afin d'effectuer des vérifications au bureau de crédit, ce qu'il a fait dans le cadre de sa recherche.

[7] Le problème survient lorsque l'intimé prend l'initiative de vérifier la situation financière de YG au bureau de crédit sans son autorisation. Ce geste a été découvert lorsque l'intimé a envoyé un questionnaire à YG concernant sa situation financière. Sur réception du questionnaire, YG a informé l'intimé qu'il n'avait pas besoin d'hypothèque et il a déposé une plainte à l'AMF. L'enquête a révélé que l'intimé savait qu'il devait obtenir l'autorisation de YG avant d'accéder à son dossier de crédit.

REPRÉSENTATIONS DES PARTIES

[8] Les deux procureurs plaident essentiellement la même chose et recommandent, conjointement, l'amende minimale de 2 000 \$ ainsi que le paiement des déboursés.

[9] Ils considèrent que l'intimé n'a pas fait preuve de mauvaise foi et qu'il n'y a pas eu de fraude, tout en ajoutant qu'une vérification de crédit sans l'autorisation du consommateur est une infraction sérieuse puisqu'il s'agit d'un bris de confidentialité qui peut être très préjudiciable.

CD00-1506

PAGE : 4

QUESTION EN LITIGE

La recommandation commune de sanction des parties doit-elle être entérinée par le Comité?

ANALYSE ET MOTIFS

[10] Lorsqu'une recommandation commune de sanction est présentée par les parties, le comité n'a pas à s'interroger sur la sévérité ou la clémence de la suggestion, mais doit plutôt y donner suite, sauf dans les cas où elle déconsidère l'administration de la justice ou est contraire à l'intérêt public³.

[11] Tout en tenant compte des particularités de chaque dossier, il est bien établi qu'une sanction disciplinaire ne vise pas à punir un professionnel, mais plutôt à assurer la protection du public⁴.

[12] Les fourchettes jurisprudentielles de sanction sont pour un décideur des guides et non des carcans dans la détermination d'une sanction⁵.

[13] Le bris de confidentialité créé par cette vérification de crédit illégale dénote un manque de jugement flagrant de l'intimé.

[14] L'intimé savait qu'il devait avoir l'autorisation de YG avant de s'immiscer dans ses finances. Il est évident que l'obligation d'obtenir l'autorisation confirme, sans l'ombre d'un doute, qu'il est primordial pour un représentant de respecter l'information confidentielle du consommateur, c'est donc dire du public.

³ *R. c. Anthony-Cook*, 2016 CSC 43 (CanLII), [2016] 2 RCS 204.

⁴ *Pigeon c. Daigneault*, 2003 CanLII 32934 (QC CA).

⁵ *Serra c. Médecins (Ordre professionnel des)*, 2021 QCTP 2 (CanLII), par. 104; *Infirmières et infirmiers (Ordre professionnel des) c. Khiar*, 2017 QCTP 98 (CanLII), par. 30-31.

CD00-1506

PAGE : 5

[15] En l'espèce, le comité est d'accord avec les représentations des parties à l'effet que l'intimé n'a pas démontré de mauvaise foi ni de fraude et considère que la recommandation commune de sanctions présentées par les parties, prévoyant une amende de 2 000 \$, doit être entérinée, car elle n'est pas contraire à l'intérêt public et ne déconsidère pas l'administration de la justice.

POUR CES MOTIFS, le comité de discipline :

PREND ACTE à nouveau du plaidoyer de culpabilité de l'intimé sous l'unique chef d'infraction contenu à la plainte disciplinaire.

RÉITÈRE la déclaration de culpabilité de l'intimé prononcée sous l'unique chef d'infraction relativement à l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et ordonne l'arrêt conditionnel des procédures concernant l'article 10 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières*.

ET STATUANT SUR LA SANCTION :

CONDAMNE l'intimé au paiement d'une amende de 2 000 \$.

CONDAMNE l'intimé au paiement des déboursés conformément aux dispositions de l'article 151 du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26).

PERMET la notification de la présente décision à l'intimé par moyen technologique, conformément à l'article 133 du *Code procédure civile* (RLRQ, c. C-25.01), soit par courrier électronique.

CD00-1506

PAGE : 6

(S) M^e Michel A. Brisebois

M^e MICHEL A. BRISEBOIS
Président du comité de discipline

(S) Patrick Warda

M. PATRICK WARDA
Membre du comité de discipline

(S) Monique Puech

M^{me} MONIQUE PUECH
Membre du comité de discipline

M^e Alain Galarneau
POULIOT, PREVOST, GALARNEAU, S.E.N.C
Procureur du plaignant

M^e Martin Courville
AD LITEM AVOCATS S.E.N.C.R.L.
Procureur de l'intimé

Date d'audience : 30 août 2022

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD

Aucune information.

3.7.3.3 OCRCVM

Aucune information.

3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

3.8 AUTRES DÉCISIONS

3.8.1 Dispenses

Aucune information.

3.8.2 Exercice d'une autre activité

Aucune information.

3.8.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés

Aucune information.

3.8.4 Autres

Décisions administratives rendues à l'égard d'un cabinet, d'un représentant autonome ou d'une société autonome

Selon les articles 115.2 et 146.1 de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers*, RLRQ, c. D-9 (la « Loi ») l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») peut suspendre l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome ou d'une société autonome, l'assortir de restrictions ou de conditions ou lui imposer une sanction administrative pécuniaire pour un montant qui ne peut excéder 5 000 \$ pour chaque contravention lorsque ceux-ci ne respectent pas les dispositions prévues aux articles 81, 82, 83, 103.1, 128, 135 et 136 de la Loi ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévue à la Loi ou à l'un de ses règlements.

L'Autorité peut également radier l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome ou d'une société autonome lorsqu'il y a contravention aux articles 82 et 128 de la Loi ainsi qu'aux articles 81, 83, 103.1, 135 ou 136 de cette même Loi, lorsqu'il s'agit de récidives dans ces derniers cas.

Le tableau ci-joint contient les décisions administratives rendues par l'Autorité à l'encontre de cabinets, représentants autonomes et sociétés autonomes ayant fait défaut de respecter certaines exigences relatives à leur inscription.

Au moment de cette publication, il est possible que leur situation soit déjà corrigée. Il est également possible de vérifier si un cabinet, représentant autonome ou société autonome est inscrit auprès de l'Autorité en consultant le *Registre des entreprises et individus autorisés à exercer* disponible sur son site Web en cliquant sur le lien suivant :

<http://www.lautorite.qc.ca/fr/registre-entreprise-individu-fr-pro.html>

Vous pouvez également vous adresser au Centre d'information de l'Autorité aux coordonnées suivantes :

Québec : 418 525-0337
 Montréal : 514 395-0337
 Autres régions : 1 877 525-0337
 Site Web: www.lautorite.qc.ca

Manquements	Code
Ne pas avoir maintenu une assurance de responsabilité conforme aux règlements	A
Ne pas avoir complété le maintien annuel de son inscription	B
Ne pas avoir versé les droits annuels prévus aux règlements	C
Ne pas avoir de représentant rattaché	D
Ne pas avoir transmis, à la demande de l'Autorité, tout document et tout renseignement qu'elle requiert sur ses activités	E
Ne pas avoir avisé l'Autorité d'un changement de circonstances affectant la véracité des renseignements et documents fournis dans un délai de 30 jours suivant un tel changement	F

Disciplines ou catégories de discipline	Code
Assurance de personnes	1
Assurance collective de personnes	2
Assurance de dommages (Agents)	3
Assurance de dommages (Courtiers)	4
Expertise en règlement de sinistres	5
Planification financière	6
Courtage en épargne collective	7611
Courtage en plans de bourses d'études	7615
Courtage hypothécaire	16a

La liste ci-dessous indique le numéro de client du cabinet, représentant autonome ou société autonome concerné, son nom, le numéro de la décision rendue par l'Autorité, le manquement reproché, la discipline ou la catégorie de discipline concernée par le manquement, la nature de la décision et la date de la décision.

Numéro de client	Nom de la personne morale	Numéro de décision	Manquements et Disciplines ou catégories de discipline	Nature de la décision	Date de la décision
3002021687	Jean-Sébastien Binette	2022-CI-1056173	A / 1	Suspension	2022-09-22